

# NOTE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

SOUS PREFECTURE  
DE DOUAI

31 MAI 2021

ARRIVÉE

## VILLE DE SIN LE NOBLE

### CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2021



**Sin le Noble**  
proche de vous



*Christophe Dufmont*

Vu pour être annexé à  
la délibération n° *351.4912.21*  
du Conseil municipal du *25 mai 2021*

- l'exercice 2020 se solde par un résultat global excédentaire de **7 645 540,55 €** en très nette progression par rapport aux exercices antérieurs à 2014. Ce résultat intègre les résultats de clôture, au 31 décembre 2020, des sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que les restes à réaliser.
- Lors de la présentation du compte administratif du premier exercice comptable entier du premier mandat de l'actuelle majorité municipale soit celui de 2015, la conclusion avait été que la première amélioration, obtenue à l'époque, devait être confirmée par une deuxième année consécutive de bons résultats prouvant une amélioration structurelle. L'objectif, alors fixé, d'une gestion maîtrisée des finances de notre commune pauvre, et aux finances particulièrement fragiles et extrêmement fragilisées par plusieurs années de difficultés de gestion sous le mandat 2008-2014, a donc été rempli puisque depuis 6 exercices budgétaires, l'excédent de fonctionnement est supérieur à 2 000 000 €. Il est même de 10 433 623,71 € pour l'exercice 2020 en intégrant les résultats antérieurs reportés. L'excédent de fonctionnement 2020 qui sera reporté sur 2021 s'élève lui à 7 645 540,55 €.

- l'historique des résultats de clôture depuis 2011 est le suivant :

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Résultats	- 1 403 636 €	547 363 €	828 236 €	2 202 875 €	2 018 090 €	4 795 115 €	6 221 782€	6 236 552 €	7 645 540,55 €

- Les résultats de l'exercice 2020 s'établissent comme suit :

	Rappel 2015		Rappel 2016		Rappel 2017		Rappel 2018		Rappel 2019		2020
Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement	2 566 932,92 €	2 188 289,74 €	1 732 727,58 €	3 075 980,62 €	2 617 083,38 €	4 197 071,84 €					
Résultat antérieur reporté	828 236,77 €	2 202 875,87 €	2 018 225,67 €	3 750 953,25 €	6 221 781,82 €	6 236 551,87 €					
Résultat de clôture de Fonctionnement	3 395 169,69 €	4 391 165,61 €	3 750 953,25 €	6 826 933,87 €	8 838 865,20 €	10 433 623,71 €					
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	2 846 843,20 €	531 689,33 €	4 049 667,90 €	- 2 862 037,13 €	-3 084 769,23 €	- 621 912,02 €					
Résultat antérieur reporté	- 1 814 485,88 €	1 032 357,32 €	1 564 046,65 €	5 613 714,55 €	2 751 677,42 €	-333 091,81 €					
Résultat de clôture l'investissement	1 032 357,32 €	1 564 046,65 €	5 613 714,55 €	2 751 677,42 €	-333 091,81 €	-955 003,83 €					
<b>Restes à réaliser en investissement</b>											
Recettes	2 682 000,00 €	2 458 704,60 €	1 870 599,74 €	2 053 969,55 €	2 218 031,34€	618 862,76 €					
Dépenses	4 906 651,14 €	6 395 826,44 €	6 440 152,59 €	5 410 799,02 €	4 487 252,86 €	2 451 942,09 €					

**A - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Les recettes se sont élevées à 20 551 883,12 € en 2020 soit une baisse de 135 106,96 € par rapport à 2019.

Cette diminution s'explique en grande partie par la crise sanitaire. En effet, les recettes liées aux produits du domaine et des services ont fortement diminué.

Recettes de fonctionnement	Pour mémoire Réalisé 2017	Pour mémoire Réalisé 2018	Pour mémoire Réalisé 2019	Réalisé 2020	Remarques
013-Aténuation de charges	153 645,53 €	138 799,35 €	177 834,33 €	127 168,76 €	Retrace les remboursements sur les fluides (eau, électricité) et sur les rémunérations du personnel (ces dernières constituent l'essentiel de ce poste avec 95 009,91€ en baisse d'environ 23 000€ par rapport à 2019).
70-Produits du domaine et des services	729 761,54 €	674 795,79€	843 608,36€	590 281,51 €	Forte baisse des produits des services qui s'explique par la période de pandémie. En effet, les services périscolaires, extra-scolaires, restaurations scolaires, crèche ont été fermés pendant une période et les spectacles ont dû être annulés.
73- Impôts et taxes	8 910 363,77 €	9 164 600,29€	9 395 712,59 €	9 338 097,97 €	A l'inverse des autres communes, ce n'est pas la principale recette. Ce qui implique la classification de la ville comme une ville « défavorisée » qui bénéficie donc de dotations de péréquation. Les contributions directes et le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales sont en hausse (+ 94 102 €). La taxe additionnelle sur les droits de mutation, la taxe sur l'électricité et la taxe sur la publicité extérieure sont quant à elles en baisse (-127 978 €).
74-Dotations et participations	10 219 988,10 €	10 004 325,52€	9 976 391,52€	10 116 447,71 €	Ce poste qui représente quasi 50% des recettes de fonctionnement du budget communal est en hausse de 140 056 €. La DGF est en hausse (+ 26 422 €) pour la 1ere fois depuis 8 ans. La Dotation Nationale de Péréquation est également en hausse de 19 839 €. La DSU destinée aux communes les plus pauvres est la plus importante dotation à 4 132 1271 € et augmente de 89 826 €.
75-Produits de gestion courante	134 471,98 €	129 584,73€	181 071,09€	162 860,83 €	Enregistre essentiellement les revenus des immeubles loués et les locations de salles. En baisse dans la mesure où les salles n'ont pas pu être louées normalement.
76-Produits financiers	5,40 €	4,5€	4,5€	4,05 €	
77-Produits exceptionnels	63 548,28 €	1 382 843,72€	92 367,69€	149 976,74 €	Ce sont principalement des remboursements d'assurance et des cessions (cession parcelle à Partenord de 119 241 €).
042-Transfert entre sections(ordre)	6 405,20 €	-	20 000€	67 045,55 €	Ecriture d'ordre suite cession
<b>002-Exédent ordinaire reporté</b>	<b>20 218 189,80 €</b>	<b>21 494 953,90€</b>	<b>20 686 990,08€</b>	<b>20 551 883,12 €</b>	
	2 018 225,67 €	3 750 953,25€	6 221 781,82€	6 236 551,87 €	-

## B - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élevaient à **16 354 811,28 €** en 2020 soit une baisse de 1 715 095,42 € par rapport à 2019.

Dépenses de fonctionnement	Pour mémoire Réalisé 2017	Pour mémoire Réalisé 2018	Pour mémoire Réalisé 2019	Réalisé 2020	Remarques
011-Charges à caractère général	3 773 850,57 €	3 932 703,44€	3 871 232, 72€	<b>2 917 406,05 €</b>	Chapitre en forte baisse de 953 826 € du fait de la prise en compte de la remarque de la CRC sur les rattachements de dépenses en fin d'exercice. Cette situation est exacerbée, en outre, par le second confinement avec des services comptables de nos fournisseurs en télétravail et donc un important volume de factures non parvenues. Ces dépenses seront comptabilisées sur l'exercice 2021 ce qui impliquera mécaniquement une hausse conséquente de ce chapitre. Par ailleurs, la crise sanitaire a entraîné l'annulation des spectacles et autres cérémonies, une période de confinement qui a conduit à la réduction des transports scolaires, une baisse de consommation du chauffage, de l'électricité et des dépenses de fonctionnement des services. Ces baisses de dépenses étant contrebalancées par une forte baisse des produits du domaine et des services constatée au chapitre 70.
012-Charges de personnel	11 444 451,09 €	11 327 988,21€	11 696 309 €	<b>11 181 997,13 €</b>	Ce poste de dépenses est en diminution de 514 312 €. Cela s'explique notamment par une moindre activité pendant la période de confinement.
65-Charges de gestion/courante	1 119 908,20 €	1 048 471,51€	1 118 093,96€	<b>1 231 701,50 €</b>	Ce chapitre comptabilise notamment les subventions aux associations et la subvention au CCAS. Pour rappel, la commune n'a pas souhaité diminuer les subventions aux associations malgré les périodes de confinement et d'arrêts des activités. Vu le contexte, la subvention au CCAS a, quant à elle, été augmentée de façon significative.
66-Charges financières	343 710,76 €	384 747,97€	318 483,85€	<b>286 458,33 €</b>	Représentent les intérêts d'emprunt en baisse du fait de la politique de désendettement à l'œuvre depuis 4 ans.
67-Charges exceptionnelles	12 658,94 €	8 211,39€	44 314,90€	<b>42 618,23 €</b>	-
042-Transfert entre sections (opérations d'ordre)	1 790 882,66 €	1 716 850,76€	1 021 472,27€	<b>694 630,04 €</b>	Constatent traditionnellement les dotations aux amortissements et aux provisions.
023-Virement à la section d'investissement	/	/	/		-
	<b>18 485 462,22 €</b>	<b>18 418 973,28 €</b>	<b>18 069 906,70€</b>	<b>16 354 811,28 €</b>	

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2020 est de 4 197 071,84 € soit une forte hausse par rapport à 2019 de 1 579 988 €. Y compris en cette période difficile de crise pandémique inédite, le pilotage budgétaire à l'œuvre depuis 2014 a été maintenu et a continué de produire ses effets.

**C - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les recettes d'investissement se sont élevées à 4 581 812,35 € auxquels s'ajoutent 618 862,76 € de restes à réaliser.

Recettes d'investissement	Pour mémoire Réalisé 2018	Pour mémoire Réalisé 2019	Réalisé 2020	Restes à réaliser	Remarques
1:-Subventions d'investissement	362 388,99 €	511 888,35 €	615 983,03 €	618 862,76 €	Subventions du Département (Complexe Mercier et Complexe Joliot Curie), Etat pour salle Martel, éclairage des complexes sportifs, Région dans le cadre des DSDT, subvention ANRU, amendes de police...
1+Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-	Compte tenu des moyens dégagés par la gestion communale et la recherche de subventions, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt en 2020 comme en 2019 et 2018.
2:-Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
2:-Immobilisation en cours	10 622,53 €	16 211,22 €	-	-	Remboursements d'avances forfaitaires sur marchés de travaux
1+Dotations, fonds divers et réserves	422 819,29 €	6 860,93 €	658 057,29 €	-	Retrace la récupération de TVA (593 716€) dans le cadre du FCTVA ainsi que la perception de la taxe aménagement pour (64 340 €)
1+68-Excédents de fonctionnement capitalisés	-	605 152,05 €	2 602 313,33 €	-	-
1+8-Autres subventions non transférables	-	94 463,77 €	4 574,66 €	-	Subvention CAF pour acquisition logiciel à la crèche.
1+5-Dépôts et cautionnements reçus	2 100 €	975 €	6 254 €	-	Il s'agit des cautions pour les badges de la crèche et des dépôts de garantie (bail mission locale).
0+4-Produits de cession d'immobilisations	-	-	-	-	-
0+1-Virement de la section de fonctionnement	-	-	-	-	-

01-Solde d'exécution positif réouvert de N-1	5 613 714,55 €	2 751 677,42 €	-	-	-
00-Opérations d'ordre en sections	1 716 850,76 €	1 021 472,27 €	694 630,04 €	-	Enregistrent les dotations aux amortissements et aux provisions.

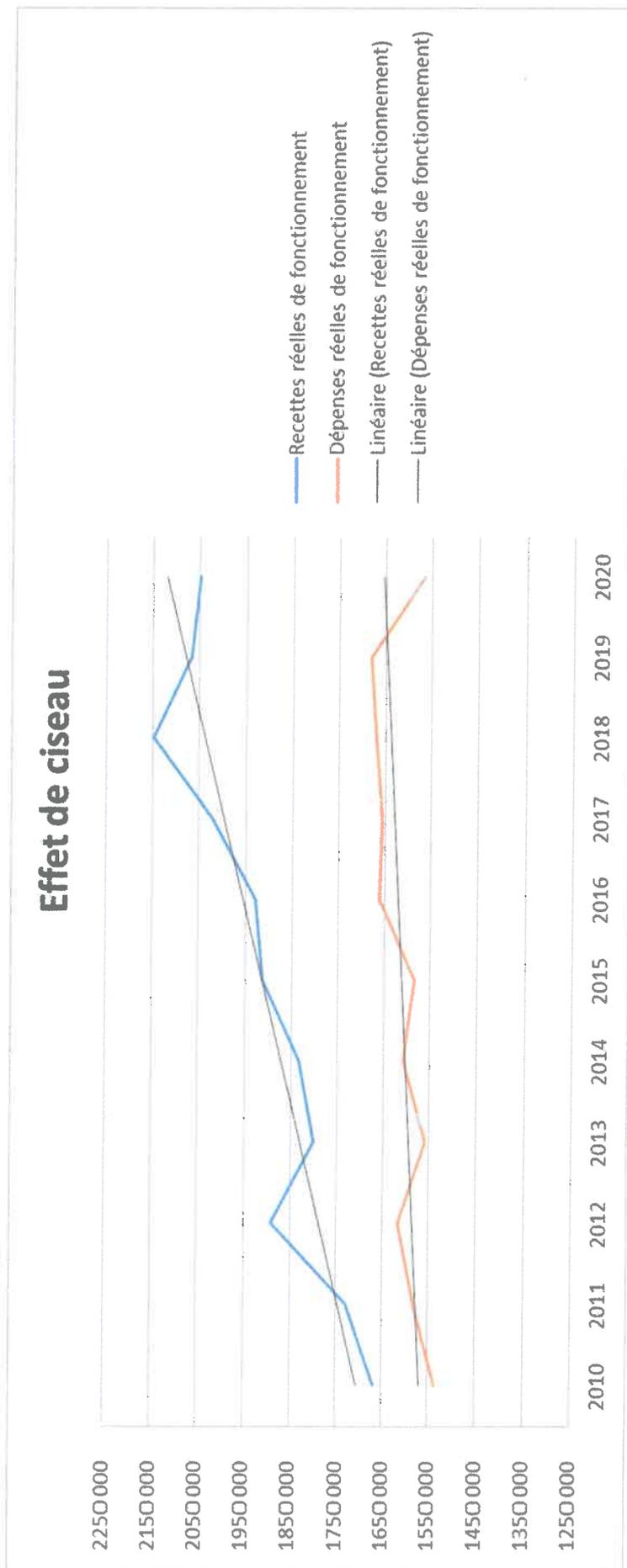
#### D - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 5 203 724,37 € auxquels s'ajoutent 2 451 942,09 € de restes à réaliser.

Dépenses d'investissement	Pour mémoire Réalisé 2018	Pour mémoire Réalisé 2019	Réalisé 2020	Restes à réaliser	Remarques
001-Solde d'exécution positif reporté de N-1	-	-	333 091,81 €	-	-
20-Immobilisations incorporelles	62 086,72 €	43 615,09 €	50 795,55 €	22 147,80 €	Frais d'étude, logiciel, licence ...
204-Subventions d'équipements versées	282 295 €	315 903 €	320 533,00 €		Comptabilise la contribution communale versée à la CAD pour le déficit de l'éco-quartier du Raquet
21-Immobilisations corporelles	988 208,31 €	2 292 449,09 €	2 445 229,93 €	2 056 561,66 €	Les principaux postes sont la rénovation de la salle de sports Joliot Curie (584 492€), les voitures (496 985 €), les véhicules (142 417€), les aires de jeux (165 764€), la rénovation des abats sons de l'église Saint-Martin (113 810 €), les mises aux normes des établissements scolaires (120 363€)
23-Immobilisations en cours	1 298 218,45 €	85 015,43 €	64 657,00 €	67 036,92 €	L'essentiel concerne les travaux de MO pour la salle Joliot Curie (19 442 €) et le projet Matisse (16 302 €) ainsi que les travaux de rénovation des orgues de l'église Saint Martin (14 429 €).
Op 936-Rénovation Urbaine	1 377 517,76 €	1 480 926,42 €	1 280 822,09 €	306 195,71 €	Comptabilise les dépenses de rénovation urbaine.
10-Dotations, fonds divers et réserves	-	16 028 €	1 475,37 €	-	Correspond au remboursement de taxes d'urbanisme

16-Emprunts et dettes assimilées	1 368 492,46 €	1 087 855,79 €	973 165,88 €	-	Constate le remboursement du capital des emprunts souscrits. Ce poste est en baisse significative d'environ 400 000€ par rapport à 2018 du fait de la politique de désendettement.
020-Dépenses imprévues	-	-	-	-	-
040-Opérations d'ordre entre sections	-	20 000 €	67 045,55 €	-	-

### E – L'EFFET CISEAU



Pour rappel, cet indicateur était très préoccupant sur la période antérieure à 2014. On peut constater qu'il s'est amélioré notablement avec un écart significatif entre les courbes de recettes et de dépenses dont le risque de croisement sur la période antérieure avait conduit les services de l'État à placer la commune en réseau de vigilance financière sous le mandat 2008-2014 notamment en 2009 et 2010.

## F - L'ÉPARGNE

Les épargnes brute et nette sont les soldes de gestion les plus utilisés car les plus pertinents pour apprécier la santé d'une collectivité. Il s'agit des ressources internes disponibles pour financer les investissements et rembourser les emprunts existants. De 2007 à 2012, l'épargne nette est restée négative amenant la Chambre Régionale des Comptes à conclure « la situation financière de la commune apparaît particulièrement fragile. Si sa CAF brute permet enfin en 2012 de couvrir l'amortissement de la dette en capital, cette amélioration n'est qu'apparente. Elle est due à des recettes exceptionnelles pour un montant de 1,4 million d'euros rendant difficile le recours à l'emprunt. »

Le niveau d'épargne	Moyenne 2007-2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne brute	1 166 002 €	2 241 123€	3 019 287 €	2 595 939 €	3 513 205 €	3 454 299 €	3 604 056 €	4 703 410 €
(Épargne de gestion - charges financières)								
<b>Epargne nette</b>	- 34 610 €	1 010 862 €	1 743 527 €	1 293 692 €	2 248 498 €	2 087 007 €	2 517 200 €	3 730 245 €
(Épargne brute - remboursement en capital de la dette)								

En 2020, l'épargne de gestion (recettes de gestion – dépenses de gestion) reste à un niveau particulièrement élevé et une nouvelle fois inédit au regard de l'historique municipal à 4 989 869 €.

Sur la période 2014-2020, la moyenne de l'épargne nette sur les 7 ans de la gestion de l'actuelle équipe municipale est donc de 2 090 147 € à comparer avec la moyenne négative de 34 610 € du mandat précédent (2008-2014).

Au total, le différentiel d'épargne nette générée entre les gestions des deux équipes est donc de quasi 15 millions (14 838 691 €).

Les ratios d'épargne ont enregistré depuis 2014 une amélioration significative. C'est une excellente nouvelle car un niveau satisfaisant d'épargne brute est le fondement de toute analyse financière prospective. Il s'agit d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année les ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) mais aussi légale (l'épargne brute ne doit pas être négative).

L'évolution positive de l'épargne brute est importante car elle conditionne la capacité d'investissement de la ville. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et externes (subventions et emprunts). Par le recours à l'emprunt, l'épargne brute permet un effet levier important de 1 à 10.

Dès 2015, 2016 et 2017, la commune a pu ainsi emprunter sans aucun souci avec à chaque fois un taux de réponse de 100 % des banques sollicitées, à la différence de 2012 avec l'impossibilité communale de mobiliser les emprunts du fait de la réticence des huit banques consultées face à la situation financière fragile de la commune.

En 2020, comme en 2019 et 2018, la commune n'a pas eu besoin de recourir à l'emprunt pour financer ses investissements. Il en sera de même en 2021, pour la quatrième année consécutive. Ce non recours à l'emprunt est le résultat de l'amélioration des ratios d'épargne et de la recherche permanente de subventions.

## G – L'ENDETTEMENT

	Encours de dette au 31 décembre	Annuité de dette	Capacité de désendettement en années - Valeur cible <10ANS (1)	Taux d'endettement (Encours/RRF totales) - Valeur cible <100% (2)	Encours/habitant (3)
<b>2008</b>	13 570 791,00 €	2 104 641,00 €	30,87	87,16%	803,96
<b>2009</b>	13 346 794,00 €	2 110 881,00 €	14,7	77,00%	790,69
<b>2010</b>	14 414 166,00 €	1 931 500,00 €	13,06	86,00%	853,82
<b>2011</b>	12 978 540,00 €	1 921 039,00 €	14,28	75,00%	778,28
<b>2012</b>	11 602 049,00 €	1 790 447,00 €	7,16	61,00%	709,82
<b>2013</b>	14 364 260,00 €	1 598 869,00 €	6,07	80,50%	878,82
<b>2014</b>	14 470 934,00 €	1 621 717,00 €	6,7	79,00%	896,14
<b>2015</b>	14 195 174,00 €	1 711 176,00 €	4,9	74,20%	824,78
<b>2016</b>	14 881 707,00 €	1 302 246,00 €	5,9	77,20%	932,32
<b>2017</b>	15 568 903,40 €	1 608 418,00 €	4,6	76,16%	986,31

<b>2018</b>	14 301 737,00 €	1 757 078,00 €	4,14	66,54%	905,12
<b>2019</b>	13 214 881,54 €	1 408 308,00 €	3,67	63,94%	840,85
<b>2020</b>	12 220 148 €	1 261 187,00	2,60	59,85%	773,48

(1) : La capacité de désendettement mesure le nombre d'années de mobilisation de l'épargne brute nécessaires au remboursement de l'intégralité de la dette. Elle mesure la durée théorique du désendettement. Au-dessus de 10 ans, la situation est critique, ce qui fut le cas de 2008 à 2011 avec une moyenne de 14 ans. Avec un ratio de 2.6 ans, le chiffre 2020 est excellent.

(2) : Les collectivités ne devraient pas dépasser un endettement de 100 % des recettes réelles de fonctionnement. Le ratio 2020 est inférieur à 60 % ce qui confirme qu'il reste des marges pour la commune.

(3) : L'encours de dette par habitant s'élève à 773,48 € par habitant pour Sin le Noble au 31 décembre 2020 et ce ratio est inférieur aux moyennes nationales qui s'élèvent à 886 €. Cette situation positive en la matière est obtenue malgré le recours à l'endettement auquel la commune a été contrainte pour le financement du projet de rénovation urbaine en 2014, 2015, 2016 et 2017.

## H - CONCLUSION

La situation financière qui s'était améliorée de façon notable depuis 2014, a été, une nouvelle fois, pérennisée en 2020. Elle suit la tendance annoncée depuis 2015 conformément à l'objectif fixé lors du Débat d'Orientation Budgétaire. Excédent de fonctionnement, résultat global excédentaire, ratios d'épargne importants, capacité de désendettement historique inférieure à 3 ans, confiance des banques, trésorerie, non recours à l'endettement en 2018, 2019 et en 2020... Les éléments illustrant le redressement des finances communales et une gestion pilotée sont nombreux. Mais cette situation est néanmoins fragile pour plusieurs raisons :

- Le bilan de l'exercice 2020 s'inscrit dans le contexte difficile de la crise sanitaire.
- Un très faible potentiel fiscal, qui classe la ville parmi les communes défavorisées. Ainsi le ratio « produit des impositions directes / population » n'est que de 361,11 € pour 574 € en moyenne nationale de la strate soit un manque d'impôt de 3 363 449,11 €.

La perte de la Dotation Politique de la Ville qui s'était élevée à 560 000 € en moyenne sur les 5 dernières années précédant l'annonce de la sortie du dispositif. En 2018, le compte administratif comprenait, par exemple, une inscription de 783 762,79€ au titre de cette dotation du fait de la montée en puissance des investissements municipaux induite par le redressement des finances communales. Elle était encore de 382 214 € en 2020 malgré le retard pris dans certains projets avec la période de confinement

Le coefficient de rigidité élevé du budget communal avec une masse salariale qui représente 70 % des charges de fonctionnement.

Face aux problèmes de gestion du mandat 2008-2014 et une capacité d'autofinancement insuffisante pour rembourser sa dette en capital, la commune avait gelé ses investissements. Cela induit des besoins de plusieurs dizaines de millions d'euros pour la voirie, l'éclairage public, l'accessibilité, la rénovation thermique, l'informatique, la téléphonie ... qui ont constitué une dette grise colossale.

L'amélioration notable de la situation financière de la commune aurait dû permettre d'aborder l'avenir avec plus de sérénité. Mais il y a désormais épée de DAMOCLES de la fin de l'éligibilité à la DPV ainsi que le nouveau contexte socio-économique induit par la crise sanitaire. Il faut donc poursuivre les efforts et confirmer l'amélioration. Avec la perspective de la fin du programme de rénovation urbaine et l'inscription des dernières dépenses en la matière, la ville aurait dû retrouver quelques marges mais la question de l'implication de la ville dans le nouveau plan de renouvellement urbain doit être posée.

L'amélioration de l'excédent de fonctionnement est certes positive car elle permet de dégager des marges pour le financement des investissements usque lors très marqués par la rénovation urbaine mais la disparition de la DPV implique mécaniquement à terme un retour en arrière.

Si bien que la prudence doit rester de mise, il est important de noter certains indicateurs plutôt encourageants :

Avec un niveau d'épargne maintenu à un niveau inédit et élevé, la ville a retrouvé une certaine sécurité sur son fonctionnement, mais aussi une capacité à investir. La capacité d'autofinancement de 1,7 million en 2015, de 1,3 million en 2016, de 2,2 millions en 2017, de plus de 2 millions € en 2018 et de 2,5 millions en 2019, dépasse en effet les 3,7 millions en 2020. Ce chiffre est totalement inédit pour la collectivité. Pour rappel cette capacité était négative de 2007 à 2012 et son amélioration conséquente permet d'activer, le cas échéant, l'effet de levier de l'endettement.

L'amélioration des ratios d'épargne entraîne une amélioration des ratios d'endettement, tous en-dessous des normes et, notamment, la capacité de désendettement de seulement 2,6 ans à remarquer.

Même si ces ratios, ainsi que la confiance retrouvée des banques, permettraient le recours à l'emprunt, ce dernier n'a pas été activé en 2020, comme en 2018 et 2019 d'ailleurs, dans le cadre de la volonté communale d'une gestion de la collectivité en bon père de famille. Ce sera, vraisemblablement,

• e cas également, en 2021, ce qui permettra de désendetter la commune et d'offrir des marges de manœuvre pour le futur. Cette stratégie s'inscrivant dans le cadre de la gestion en bon père de famille de la collectivité par l'équipe municipale en place depuis 2014.

• Cette amélioration de la section de fonctionnement, confirmée en 2020 par une 6<sup>ème</sup> année consécutive de bons résultats après 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019, prouve une amélioration structurelle. La commune qui reste pauvre continuera d'affecter sa nouvelle capacité d'autofinancement au financement de la réalisation du stock de projets non réalisés par le passé faute de capacité d'autofinancement et à la poursuite du plan de rattrapage du retard accumulé en matière d'investissements (voies, accessibilité, éclairage public, économie d'énergie, équipements, informatique, bâtiments, riches ...) entamé dès 2015.

• Conformément aux objectifs fixés début 2016, l'établissement d'un Plan Pluriannuel de Gestion pour la période 2016-2020 avait été réalisé et ce dernier a permis d'estimer la capacité à autofinancer les investissements et de mesurer les leviers en matière de subventions ou d'emprunts. Cela a permis l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissements présenté chaque année lors du vote du budget. Un nouveau PPG couvrant la période 2020-2026 a été établi permettant, dans la continuité, l'établissement d'un PPI couvrant la même période grâce à la définition de la stratégie d'endettement.

• La commune s'est ainsi dotée des outils de pilotage nécessaires à sa gestion optimale dans le cadre d'une vision politique à court, moyen et long terme permettant anticipation, prospective et sécurisation.